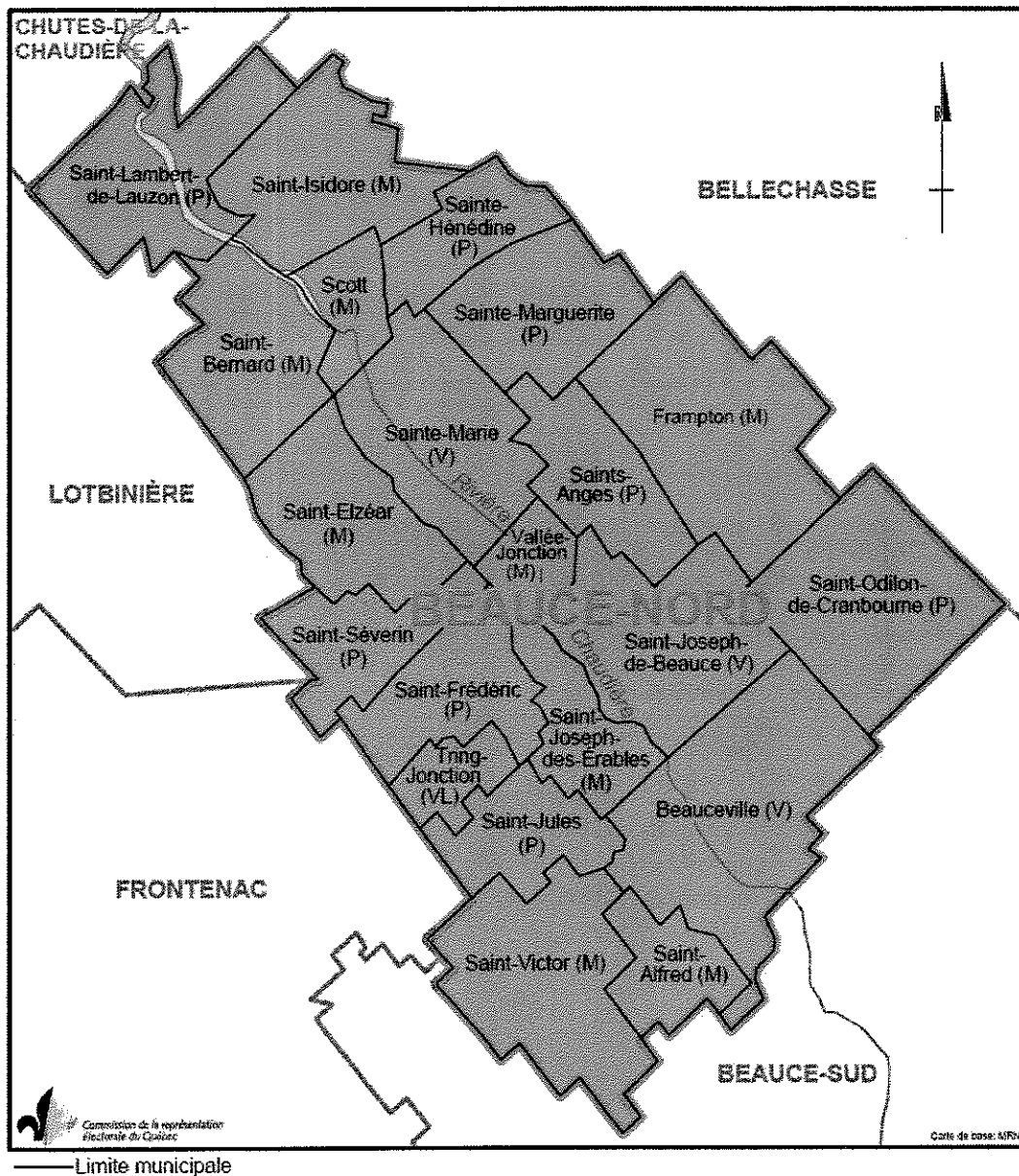


Reconnaître la réalité beauceronne

Plaidoyer pour le maintien de la circonscription de Beauce-Nord



Document déposé par :

Janvier Grondin
Député de Beauce-Nord

À la Commission de la représentation électorale du Québec
23 avril 2008, Saint-Joseph-de-Beauce



Introduction

La représentation démocratique d'une population est un enjeu complexe qui demande, à celui qui doit la concrétiser, l'évaluation de plusieurs facteurs importants. C'est le mandat que s'est vu confier la Commission de la représentation électorale qui doit proposer une carte et délimiter les frontières des 125 circonscriptions du Québec.

Conscient de la complexité de cette tâche, je tiens, en tant qu'élu mais surtout en tant que citoyen qui comprend en profondeur la réalité de ma région, à fournir un éclairage nouveau aux membres de la Commission.

Dans la Beauce, un consensus se dégage devant la proposition de redécoupage de la Commission. Pour nous, ce redécoupage a été produit sur la simple base de l'article 16 de la Loi électorale sans tenir compte de l'article 15. C'est donc dire que la Commission a proposé un redécoupage qui ne tient compte que du nombre d'électeurs et non du respect des communautés naturelles. C'est ce qui fait dire à plusieurs que la Commission a procédé au charcutage d'une région sans égard à sa réalité, à son histoire et au sentiment d'appartenance de ses citoyens.

Je tiens donc aujourd'hui à fournir à la Commission de nouvelles perspectives qui lui permettront certainement de constater que sa proposition tend à dénaturer l'identité d'une région au sein de l'Assemblée nationale en divisant ce qui ne peut être divisé, Beauce-Nord.

Diverses raisons poussent les représentants de ma région à réclamer le maintien du comté de Beauce-Nord. L'identité beauceronne, la réalité économique, administrative et géographique de la Beauce ne sont que quelques éléments qui réussissent à convaincre la plupart d'entre nous que la proposition de la Commission est irréaliste et irrecevable.

Vous pourrez donc constater, à la lecture de ce document, qu'en scindant Beauce-Nord en trois et en fusionnant deux de ses trois parties aux circonscriptions des Chutes-de-la-Chaudière et de Frontenac, le Comité renie l'existence d'une région avec son identité propre, compromet la bonne représentation de la Beauce à l'Assemblée nationale et va à l'encontre d'un consensus régional fort et sans équivoque.

En fait, le redécoupage proposé crée plus de problèmes qu'il n'en règle. En unissant des communautés qui ont des intérêts considérablement différents, cette proposition risque de créer des situations conflictuelles. Pour faire son travail de représentation effective de son territoire, un élu devrait concilier des réalités souvent inconciliables. Lévis ne vit pas les mêmes réalités que Sainte-Marie et Thetford Mines ne vit pas les mêmes réalités que Saint-Joseph, personne ne peut honnêtement affirmer le contraire. Par contre, la communauté d'intérêts entre les diverses localités beauceronnes de Beauce-Nord est connue et a de profondes racines historiques.

À la lumière des arguments soulevés tout au long de ce document, j'invite la Commission de la représentation électorale à revoir sa décision et à conserver la circonscription de Beauce-Nord.

1. Situation actuelle

La Commission de la représentation électorale doit d'abord tenir compte de la situation actuelle de la circonscription de Beauce-Nord. Actuellement, la circonscription respecte les modalités de la Loi électorale, contrairement au redécoupage proposé.

Article 16 de la Loi électorale

16. *Chaque circonscription doit être délimitée de façon que, d'après la liste électorale permanente, le nombre d'électeurs dans une circonscription ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25 % au quotient obtenu par la division du nombre total d'électeurs par le nombre de circonscriptions.*

L'actuelle circonscription de Beauce-Nord compte 39 694 électeurs. Ce nombre est 12,2 % inférieur à la moyenne des autres circonscriptions et respecte ainsi les modalités de l'article 16. Ces électeurs sont regroupés au sein de 21 municipalités qui vivent, de façon générale, les mêmes réalités.

La circonscription respecte non seulement les paramètres de l'article 16 de la Loi électorale, mais les perspectives démographiques indiquent aussi que cette réalité durera dans le temps¹. En fait, de 2003 à 2007, le nombre d'électeurs inscrits est passé de 38 388 à 39 475, ce qui représente une augmentation de 2,8 % et qui est supérieur à la moyenne québécoise de 2,5 %.

Article 15 de la Loi électorale

15. *La circonscription représente une communauté naturelle établie en se fondant sur des considérations d'ordre démographique, géographique et sociologique, telles que la densité de la population, le taux relatif de croissance de la population, l'accessibilité, la superficie et la configuration de la région, les frontières naturelles du milieu ainsi que les territoires des municipalités locales.*

Lorsque nous étudions les diverses modifications apportées à la carte électorale dans l'histoire récente, la consolidation de la réalité beauceronne a toujours été au cœur des préoccupations. Vous trouverez en annexe les cartes qui représentent la circonscription de Beauce-Nord au fil des modifications de la carte électorale.

Depuis la création des circonscriptions de Beauce-Nord et Beauce-Sud, on sent une préoccupation évidente de la part du DGEQ de reconnaître l'existence de la Beauce et de fournir aux Beucerons une représentation de qualité à l'Assemblée nationale.

En fait, depuis la disparition de la circonscription de Dorchester, qui fut divisée entre Bellechasse et Beauce-Nord, l'évolution des frontières a toujours suivi une tendance vers la consolidation du territoire beauceron.

¹ Portraits de l'Emploi des MRC de Robert-Cliche et de La Nouvelle Beauce, www.chaudiere-appalaches.qc.ca

Depuis 1972, Beauce-Nord a vu son territoire diminuer tout en étant recentrée sur les principaux pôles d'attraction de la région, Sainte-Marie, St-Joseph et Beauceville. Avec le temps, certaines municipalités dont les liens d'appartenance à la Beauce étaient plus ou moins forts ont été fusionnées à d'autres circonscriptions. Par exemple, Saint-Étienne et Breakeyville font aujourd'hui partie de la circonscription des Chutes-de-la-Chaudière, ce qui répond tout à fait à la réalité vécue dans ces deux municipalités dont les services proviennent exclusivement de la ville de Lévis.

Donc, on constate clairement que l'actuelle circonscription de Beauce-Nord est le résultat d'une consolidation du territoire beauceron motivée par la reconnaissance d'une réalité beauceronne. Il est donc évident que la Commission a déjà reconnu l'existence d'une communauté naturelle en Beauce et que l'article 15 a guidé les modifications apportées à la carte électorale depuis 1972. Selon toute vraisemblance, la Commission n'a pas tenu compte des mêmes critères qui ont guidé ses prédécesseurs. J'invite donc les membres de la Commission à prendre en considération cette réalité et à réorienter leur décision en fonction de ses propres précédents.

2. La reconnaissance de la réalité beauceronne

Le redécoupage proposé par la Commission ne tient pas compte de la communauté naturelle qu'est la Beauce. En fait, la proposition de scinder en trois la circonscription et de jumeler le nord à Chutes-de-la-Chaudière, le centre à Beauce-Amiante et le sud à Beauce-Sud est un déni complet de l'existence de la Beauce par la Commission. Il y a peu d'explications possibles pour qu'une telle proposition ait été retenue par les membres. Soit on a délibérément pris la décision de ne pas tenir compte de l'article 15 de la Loi électorale et on a modifié la carte sur la simple base de l'article 16, soit on ne reconnaît pas la Beauce comme une communauté naturelle.

Pourtant, la Beauce existe dans les faits tout comme dans le cœur des Beucerons qui partagent un territoire, une histoire, une identité et des valeurs.

2.1 La Beauce - Une réalité géographique

La rivière Chaudière a toujours été le repère géographique de la Beauce. C'est dans la vallée de la rivière que le développement de la Beauce s'est amorcé et qu'il se consolide encore aujourd'hui. Les principaux axes routiers et les principales villes se sont développés aux abords de la Chaudière. Cet axe est donc à la base de la communauté beauceronne et c'est autour de celui-ci que la Beauce s'est construite.

Aujourd'hui, l'autoroute 73 et la route 173 sont les principaux axes routiers autour desquels le développement de la Beauce se poursuit. Ces routes ainsi que la rivière ont permis, et permettent encore aujourd'hui, l'intégration des populations locales et des échanges commerciaux. Lorsque l'on s'attarde aux zones d'influence urbaines, on se rend rapidement compte que les principaux pôles d'attraction (Sainte-Marie, Saint-Joseph, Beauceville et Saint-Georges) se trouvent sur la rivière Chaudière et que cette réalité a tendance à consolider la vallée de la Chaudière comme le centre de la Beauce.

La réalité hydrographique de la région est au cœur de l'identité et du sentiment d'appartenance beaucerons. Le bassin versant de la rivière Chaudière correspond bien aux limites géographiques de la Beauce.

La Commission ne semble pas avoir tenu compte de cette réalité géographique pourtant bien inscrite à l'article 15 de la Loi électorale.

2.2 La Beauce - Une réalité administrative et institutionnelle

Au niveau administratif, Beauce-Nord regroupe exactement les deux MRC de Robert-Cliche et de la Nouvelle-Beauce. La plupart des organismes privés et publics qui offrent des services respectent ces délimitations territoriales. Les services offerts par les ministères et organismes respectent aussi ces frontières. De plus, la circonscription fédérale de Beauce respecte les limites territoriales de Beauce-Nord et Beauce-Sud. Tous ces éléments créent une cohérence dans la représentation politique, dans la poursuite d'objectifs communs et dans la coordination du travail des élus de tous les paliers de gouvernement.

Vous trouverez en annexe une liste des organismes qui correspondent aux caractéristiques mentionnées.

2.3 La Beauce – Une réalité économique

Le modèle économique beauceron a souvent été une source d'inspiration pour les autres régions du Québec. Contrairement aux régions mono-industrielles ou aux régions dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles, la Beauce a su rapidement diversifier son économie par l'implantation de dizaines de PME dans des secteurs variés. Cette structure économique a donné lieu à des succès retentissants et à une stabilité de l'emploi hors du commun.

En fait, on qualifie l'économie de la région de « miracle beauceron ». Cette expression fut utilisée pour la première fois par le ministre Rodrigue Biron. *« Le miracle de la Beauce ce n'est pas qu'une multinationale ait décidé de parachuter ses millions et sa technologie, c'est que la population ait fait preuve d'un surprenant esprit de cohésion, de fermeté et d'opiniâtreté face à l'adversité. Cette réussite exceptionnelle est le résultat de l'esprit d'entreprise et de la volonté d'un groupe d'hommes déterminés à devenir maîtres de leur destin. Après tout ce que j'ai vu au cours de ma visite [...], on ne peut que conclure que la Beauce est une région dynamique où il s'est produit un miracle industriel que nous pourrions citer comme exemple. »*²

D'autres dirigeants politiques ont tenu le même discours sur la Beauce; René Lévesque affirma même que les Beaucerons avaient, depuis longtemps, perdu ce complexe d'infériorité caractéristique aux Québécois.

² *L'Éclaireur-Progrès*, « La Beauce a réussi un miracle industriel », 8 juin 1977, p.27.

D'ailleurs, on constate dans les faits la réalité dépeinte par Biron, les grands succès industriels de la Beauce sont pratiquement tous issus d'initiatives locales. Canam, Vachon, Maax, Pomerleau ne sont que quelques exemples éloquentes de cette réalité.

Or, l'esprit industriel, l'entrepreneursip et l'audace sont autant de caractéristiques identitaires fortes pour les Beaucerons. Du nord au sud, d'est en ouest, les Beaucerons se reconnaissent comme tels. Ce régionalisme est bien réel, tout comme la structure économique particulière à la Beauce. Cette réalité doit être prise en compte par la Commission.

2.4 La Beauce - Une réalité historique

La Beauce est non seulement une réalité administrative, mais surtout une source de fierté partagée par ses citoyens, une source de fierté issue d'une histoire particulière qui se déroule sur un territoire particulier.

Les premières seigneuries octroyées par les autorités françaises au 18^e siècle l'ont été aux abords de la rivière Chaudière sur les territoires aujourd'hui occupés par les villes de Beauceville, St-Joseph et Ste-Marie. Ces trois territoires furent le théâtre de la première vague de colonisation. Au cours du 19^e siècle, la saturation du territoire força les colons de ces localités à étendre le territoire beauceron à l'est vers Frampton, à l'ouest vers Saint-Frédéric et au sud vers Saint-Georges.

Sainte-Marie, St-Joseph et Beauceville furent donc le cœur du développement de la Beauce. Les échanges commerciaux et matrimoniaux montrent bien le sentiment communautaire qui se déploie autour de ces trois pôles. La représentation électorale a toujours respecté ce noyau des anciennes seigneuries : « ... *les Beaucerons participent aux élections fédérales et provinciales et élisent leurs députés dans des circonscriptions électorales dont les limites, peu modifiées depuis le début du siècle, ont toujours compris le noyau des anciennes seigneuries et paroisses.* »³

Encore aujourd'hui, les statistiques sur le lieu de résidence des travailleurs, sur les familles et leur pérennité dans la région montrent clairement la force du lien qui unit la Beauce.

En voulant séparer Beauceville, St-Joseph et Sainte-Marie, le Comité renie complètement l'héritage historique qui unit ces trois premières seigneuries qui furent le germe de la Beauce.

³ COURVILLE, Serge et al., *Histoire de Beauce-Etchemin-Amiante*, Les Presses de l'Université Laval, 2003, p. 742.

2.5 La Beauce : *Une réalité identitaire*

Le génie beauceron n'est pas un mythe, c'est une réalité vécue par notre communauté tissée serrée. L'entrepreneurship, les valeurs de travail et d'innovation, l'audace sont toutes des qualités particulières aux Beucerons.

Cette identité bien distincte s'est construite autour de légendes et de personnages historiques qui ont marqué la Beauce. Les héros beucerons, ces personnages qui deviennent souvent les idéaux à atteindre pour une population, furent des industriels et des commerçants prospères comme Édouard Lacroix ou Ludger Dionne.

Cette construction identitaire s'est faite surtout au cours du 20^e siècle et constitue toujours aujourd'hui un élément fondamental de la réalité de la Beauce. On dit souvent qu'un Beauceron demeurera toujours Beauceron et on constate que pour un Beauceron, son identité est une source de fierté.

Le Comité devra donner sa juste valeur à l'un des régionalismes les plus profondément ancrés dans le Québec, celui de la Beauce.

Conclusion :

À la lumière de ce document et des arguments qui y sont développés, nous croyons profondément que la Commission doit revoir le découpage de la carte électorale afin de conserver la circonscription de Beauce-Nord.

Nous affirmons ceci car nous croyons profondément que ce découpage va à l'encontre de la Loi électorale, qu'il ne respecte pas les précédents établis par la Commission de la représentation électorale du Québec et qu'il ne respecte pas l'identité et la volonté des Beaucerons.

En tant qu'élu qui représente les Beaucerons, je ferai tout en mon pouvoir pour faire valoir les intérêts de mes concitoyens qui réclament massivement le maintien de la circonscription de Beauce-Nord. C'est une question de dignité et de respect de la réalité beauceronne, mais c'est aussi une question de bonne représentation des intérêts des citoyens et des municipalités de la Beauce qui méritent que leur voix soit entendues clairement et à l'unisson à l'Assemblée nationale.

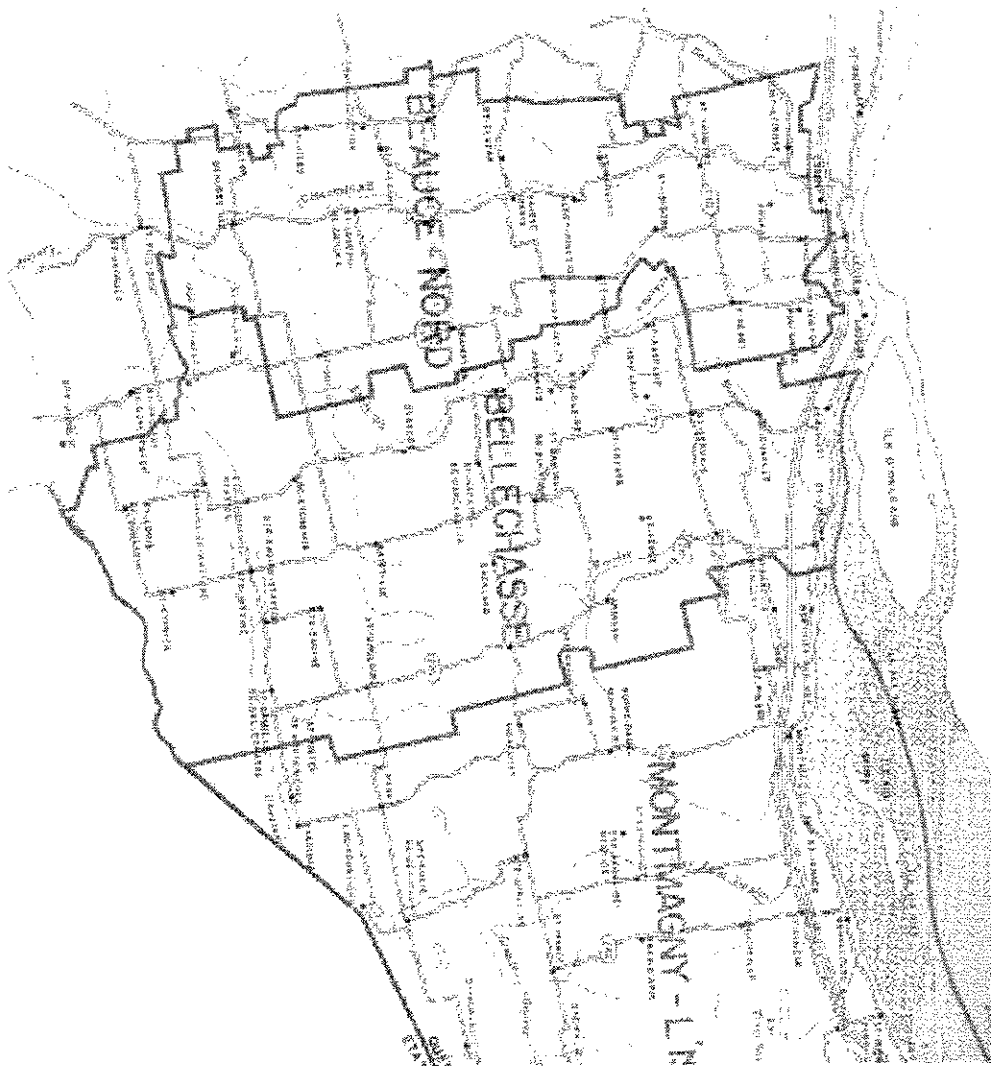
Je tiens à spécifier à la Commission que les Beaucerons sont des citoyens déterminés. Je suis présent ici aujourd'hui pour défendre la Beauce. Je serai présent au dépôt du rapport et à toutes les occasions qui se présenteront pour défendre l'existence de la circonscription de Beauce-Nord. La Beauce mérite d'être reconnue et respectée. Sa contribution au Québec est exemplaire tant au niveau économique que culturel et la Commission ne peut l'ignorer.

Janvier Grondin
Député de Beauce-Nord

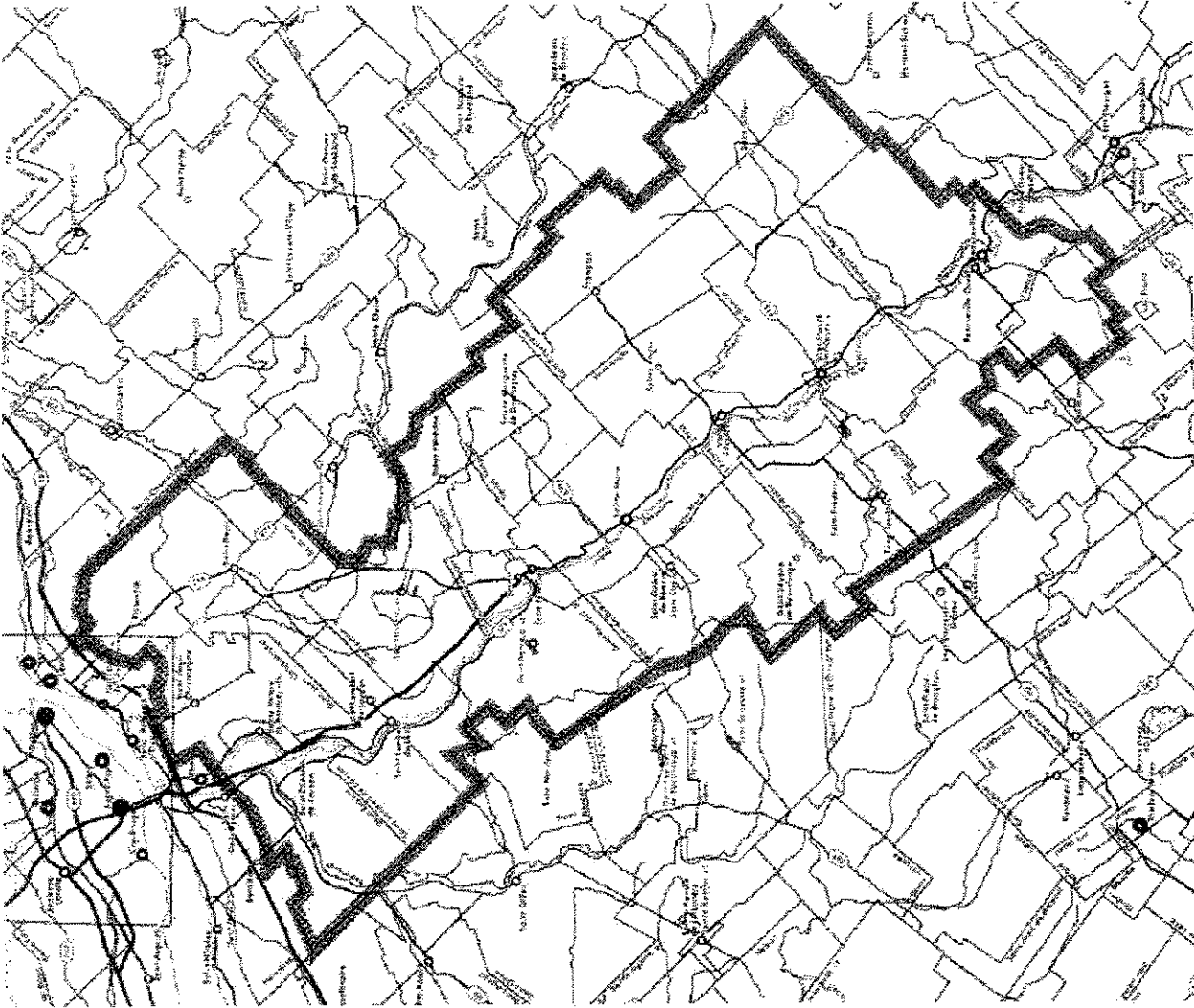
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Janvier Grondin', written in a cursive style.

Annexe 1 : Délimitations de Beauce-Nord depuis 1972

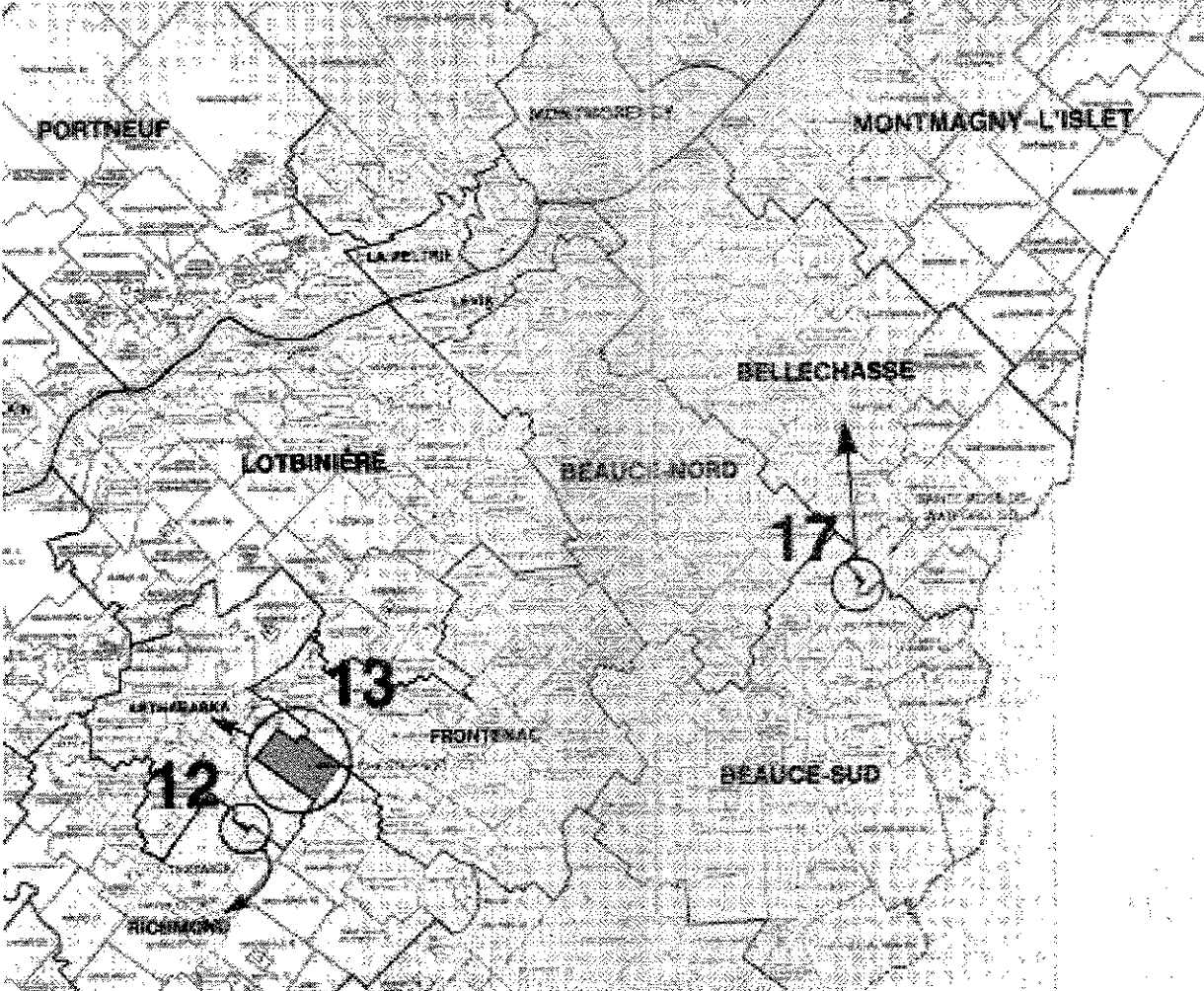
Délimitations de la circonscription de Beauce-Nord (1972)



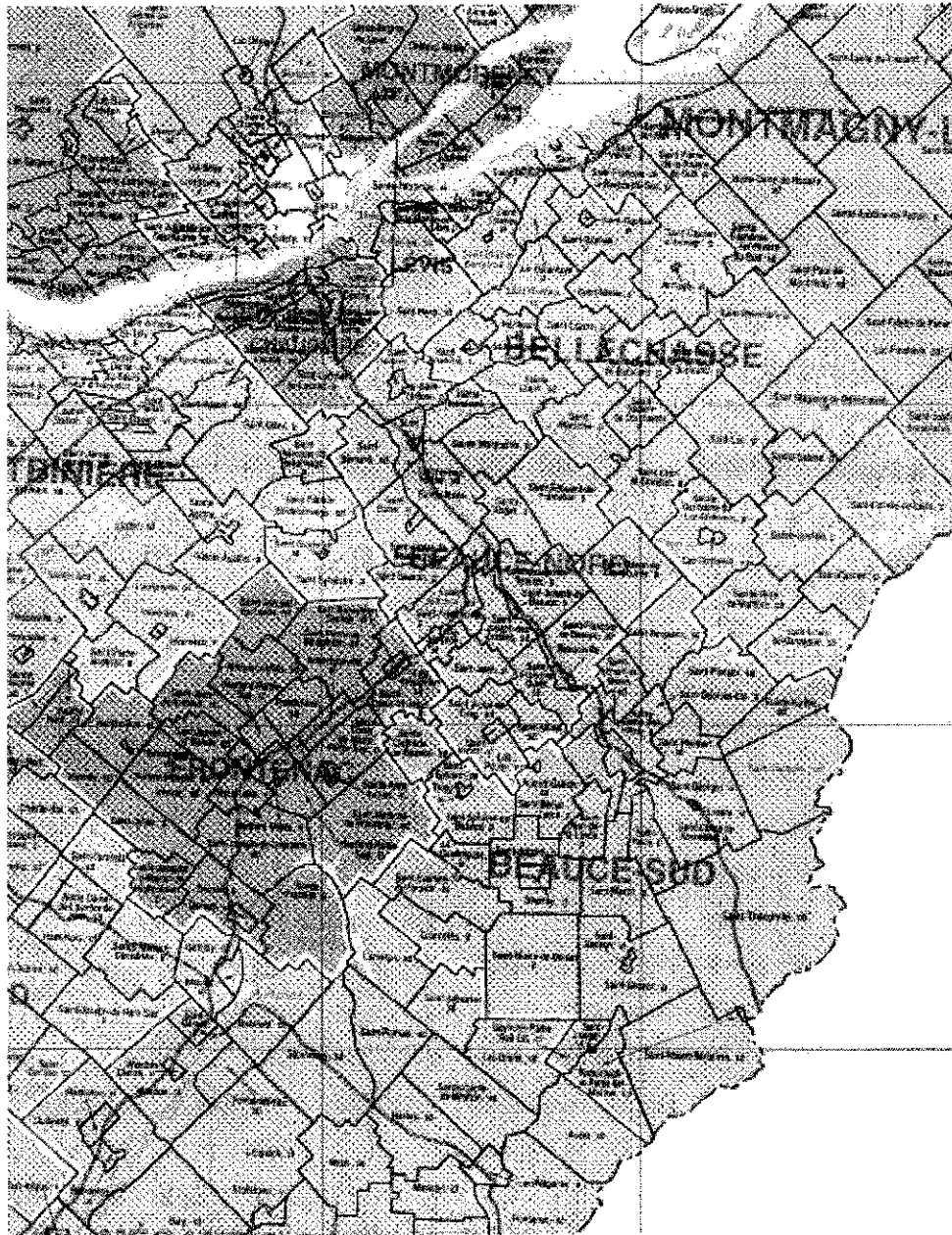
Délimitations de la circonscription de Beauce-Nord (1980)



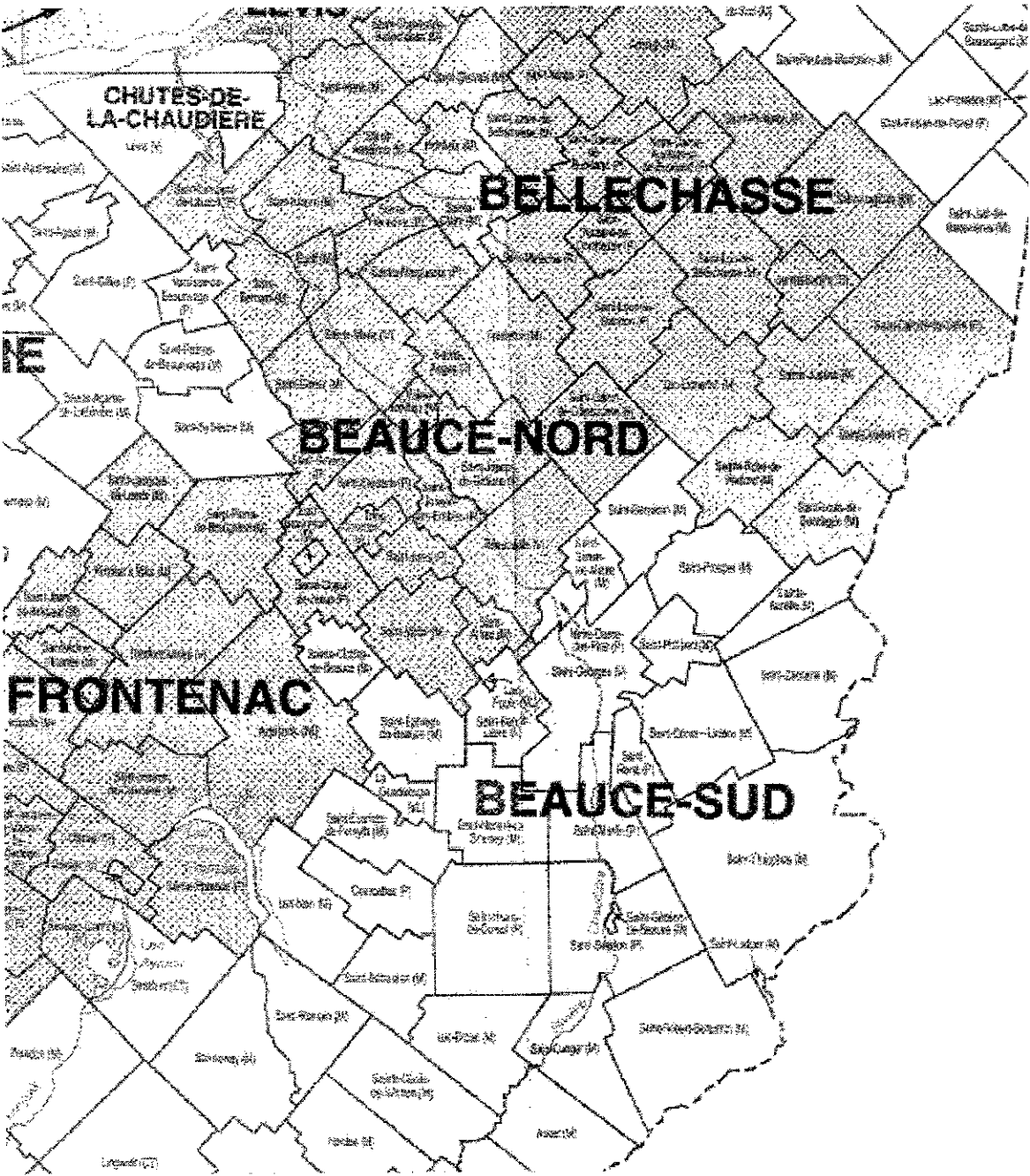
Délimitations de la circonscription de Beauce-Nord (1985)



Délimitations de la circonscription de Beauce-Nord (1992)



Délimitations de la circonscription de Beauce-Nord (2001)



Annexe 2 : Liste des organismes desservant la circonscription de Beauce-Nord

Organismes publics :

MRC Nouvelle-Beauce

CLD Nouvelle-Beauce

MRC Robert-Cliche

CLD Robert-Cliche

La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Carrefour Jeunesse-Emploi Beauce-Nord

Bureau coordonnateur des services de garde en milieu familial pour la Nouvelle-Beauce

Bureau coordonnateur des services de garde en milieu familial pour Robert-Cliche

Sûreté du Québec, Nouvelle-Beauce (avec pour seule exception la Ville de Sainte-Marie)

Sûreté du Québec, Robert-Cliche

Centres locaux d'emploi

Schémas de couverture de risques en sécurité incendie

Organismes privés :

Transport RCNB (transport adapté & collectif)

Coopérative de services à domicile Beauce-Nord (repas, entretien ménager, lessive, etc.)

Radio CHEQ-FM 101,3

La Chambre de commerce Nouvelle-Beauce

Centre de récupération et de gestion des déchets de La Nouvelle-Beauce